

Harcèlement sexuel : un dispositif d'alerte spécifique à l'Université de Lorraine

Publié le 24/10/2018



Opérationnel depuis le printemps dernier, le dispositif d'alerte harcèlement répond à la volonté de l'établissement de lutter contre ces violences, il a été élaboré pour définir les actions à mener en interne face à une situation de harcèlement sexuel ou plus largement toute violence à caractère sexuel.

Comment fonctionne ce dispositif ?

L'alerte peut être lancée par tout étudiant.e ou personnel par :

- téléphone au **06 38 97 73 91** (un numéro spécial dédié)
- mail à harcelement-sexuel-discrimination@univ-lorraine.fr

La psychologue du travail ou la déléguée aux relations et aux conditions de travail répond à ces appels en toute confidentialité et propose à la personne un premier entretien en vue de recueillir les faits et établir la suite de la procédure.

Du recueil de l'information au lancement de procédures disciplinaire et/ou pénale, un accompagnement de la/des personne.s concernée.s est prévu.

06 38 97 73 91 - harcelement-sexuel-discrimination@univ-lorraine.fr

Ce dispositif est indépendant d'une démarche externe initiée par la victime (dépôt de plainte, contact d'une association, etc.).

A qui s'adresse-t-il ?

Ce dispositif d'alerte s'adresse aux étudiant.e.s et aux personnels de l'établissement.

Quand est-il possible de le solliciter ?

Dès aujourd'hui, si vous êtes victime ou témoin de violences sexuelles ou sexistes ou plus largement toute violence à caractère sexuel, vous pouvez alerter l'établissement

Pourquoi un tel dispositif ?

Ce dispositif constitue une réponse à la circulaire 2015-193 **relative à la "prévention et au traitement du harcèlement sexuel dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche relevant du MENESR"**. Il est porté par Pascal Tisserant, vice-président délégué à l'égalité-diversité qui anime le groupe de pilotage composé de personnels de l'établissement issus des services concernés par le sujet. Il renvoie également à une enquête sur la perception des discriminations et des violences sexuelles dont les [résultats ont été publiés à l'automne 2017](#). Dans cette enquête, 12% des étudiant.e.s interrogé.e.s déclaraient avoir été au moins une fois victimes de harcèlement sexuel.

<https://www.univ-lorraine.fr/lutte-contre-le-harcelement-sexuel>